



COMMISSION EUROPÉENNE
DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

Dialogue social dans le secteur de la construction FIEC-FETBB

Groupe de travail «Santé et sécurité»

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2010 à Bruxelles (de 9 h 30 à 13 heures)

1. Accueil et introduction

La réunion est présidée par M. Gascon (FIEC), qui souhaite la bienvenue aux participants et donne lecture de l'ordre du jour, lequel est adopté sans modification.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission européenne, concernant entre autres:

- la révision de la directive sur les substances cancérogènes;
- l'évaluation à mi-parcours de la nouvelle stratégie pour la santé et la sécurité au travail (SST);
- les actions concernant les nanotechnologies.

M. Gehring (FETBB) explique que, malheureusement, aucun représentant de la Commission européenne n'a pu se libérer pour assister à la réunion. Il évoque le message qui lui a été transmis par M. Angelidis (Commission européenne, unité F4 – Santé et sécurité):

«Nouvelle stratégie pour la SST pour la période 2013-2020:

Novembre 2010: adoption de la communication de la Commission sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie actuelle.

2011: étude sur a) l'évaluation de la stratégie actuelle et b) l'analyse d'impact de la nouvelle stratégie qui sera présentée, le rapport final étant prévu pour le premier semestre 2012.

Fin 2012: adoption de la communication de la Commission sur la nouvelle stratégie européenne pour la SST pour la période 2013-2020.

Nanotechnologies:

La DG Emploi participe à l'ensemble des activités de la Commission sur les nanomatériaux, qui concernent plusieurs services de la Commission.

Dans la pratique, la Commission participe aux activités suivantes:

- 1) les démarches en vue d'un accord interne sur une définition commune;
- 2) la rédaction d'un plan d'action 2010-2015 sur les nanotechnologies;
- 3) l'élaboration de méthodes d'essai sous l'égide de l'OCDE.

En outre, la Commission devra ultérieurement procéder au réexamen de son cadre juridique dans les différents domaines sectoriels concernés; toutefois, la Commission aura à cet effet besoin de données transmises par les activités concernées ainsi que de données complémentaires obtenues par les études actuelles et futures, telles que l'étude décrite succinctement ci-après.

Plus particulièrement, du point de vue de la DG Emploi, des discussions devront être engagées au sein du groupe de travail «Substances chimiques» quant à la structure formelle et au contenu d'un futur document d'orientation, dont l'objectif serait d'apporter aux autorités nationales, aux employeurs, aux travailleurs et aux autres parties prenantes les informations nécessaires qui devraient au final leur permettre de prendre des mesures ciblées de gestion des risques, en tenant compte des caractéristiques des nanomatériaux.

La rédaction de ce document d'orientation en est à ses débuts et le document devrait, si tout va bien, être adopté par le CCSS (comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail) à la fin 2011.

En outre, la DG Emploi envisage de publier en 2011 une étude qui devrait déboucher sur un rapport élaboré dans le but de combler les manques d'informations relatifs aux risques et aux précautions qu'il convient d'adopter face aux nanomatériaux sur le lieu de travail.

La DG Emploi examine les différents thèmes potentiels de cette étude, tels que:

- a) les types de nanomatériaux, leurs utilisations et les risques d'expositions, les types de travailleurs les plus susceptibles d'être exposés et l'évolution des expositions à l'avenir, sur la base des connaissances actuelles;
- b) les informations requises pour l'analyse des risques et les manques d'informations les plus significatifs pour la réalisation des analyses des risques sur les lieux de travail;
- c) la définition des types de mesures à prendre dans ce contexte pour la gestion des risques et l'évaluation de leur efficacité;
- d) l'évaluation du mode d'action des nanomatériaux, afin de déterminer s'il est semblable ou non à celui des substances chimiques traditionnelles utilisées sur le lieu de travail, par exemple afin de déterminer s'il existe un risque accru pour les conditions d'exposition (inhalation et exposition dermique);
- e) l'état des lieux en ce qui concerne le mesurage et le contrôle, afin de déterminer par exemple si les organismes, nationaux ou autres, chargés de fixer des limites d'exposition professionnelles ont adopté des normes dans ce domaine.

L'étude devrait être lancée au deuxième trimestre 2011.»

Le président fait référence à l'étude dont la publication est prévue en 2011 et demande si les partenaires sociaux seront consultés.

4. Projet: les nanotechnologies dans la construction

- Diffusion des résultats du projet
- Discussion sur les bonnes pratiques avec les organismes de prévention

M. Kristensen, de l'institut danois de technologie (DTI – *Danish Technological Institute*), présente les activités menées par le DTI en ce qui concerne les nanotechnologies. Le texte de son exposé peut être téléchargé à l'adresse suivante:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2010/20100928_arbeitsgruppe/cons_20100928_enpdf/EN_1.0_&a=d

En réponse à une question de M. Pelegrin (FIEC), M. Kristensen (DTI) explique que le DTI examine les questions générales relatives à la construction, et non des aspects spécifiques. M. Gehring (FETBB) fait remarquer que les partenaires sociaux pourraient apporter une contribution en ce qui concerne les conditions de travail spécifiques au secteur de la construction.

M. Campogrande (FIEC) demande si des progrès ont été réalisés dans le domaine des mesures car, jusqu'à il y a deux ans, le matériel disponible permettait de détecter avec précision la quantité de nanoparticules mais ne permettait pas de déterminer leur dangerosité. M. Kristensen (DTI) explique qu'un des partenaires du projet examine ces questions.

M^{me} Ziegler, de l'association allemande du secteur de la construction (BG Bau – *Berufsgenossenschaft Bau*), présente les activités menées par la BG Bau en ce qui concerne les nanotechnologies. Le texte de son exposé peut être téléchargé à l'adresse suivante:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2010/20100928_arbeitsgruppe/cons_20100928_depdpf/EN_1.0_&a=d

M. Dijkman (FIEC) insiste sur le besoin de coordination à l'échelon européen. En réponse à des questions de MM. Campogrande et Pelegrin (tous deux de la FIEC) ainsi que de MM. Spannow, Eisenbach, Jans, Nielsen et Gehring (tous de la FETBB), M^{me} Ziegler (BG Bau) explique que la *Berufsgenossenschaft Bau* est une organisation paritaire et que la liste a été présentée aux partenaires sociaux. En ce qui concerne les nanotechnologies, la BG Bau n'a pas encore contacté d'autres organisations européennes, mais elle devrait les contacter dans un proche avenir.

Il n'est pas difficile d'obtenir des constructeurs les informations nécessaires, mais il est impossible de vérifier si les renseignements fournis sont exacts. Les fabricants ont connaissance de leurs obligations résultant du règlement REACH. L'un des problèmes liés aux nanotechnologies réside dans le fait que les travailleurs ne portent ni masque ni gants, alors que ces équipements devraient être rendus obligatoires même si l'on ne sait pas exactement si certains nanoproduits sont dangereux ou inoffensifs.

Les prochaines étapes pour les partenaires sociaux devraient consister:

- à mettre au point des informations pratiques et à les mettre à la disposition des parties prenantes;
- à travailler sur l'analyse des risques;
- à élaborer une sorte d'inventaire.

5. Campagne de l'agence de Bilbao pour des travaux de maintenance plus sûrs

- Discussion sur la campagne actuelle

Après une courte introduction de M^{me} O'Brien (EU-OSHA), M^{me} Wintermayr (EU-OSHA) présente brièvement la campagne de l'EU-OSHA pour des travaux de maintenance plus sûrs. Cette campagne a été lancée en avril 2010 et durera deux ans. M^{me} Wintermayr explique que 15 à 20 % de tous les accidents sont liés à la maintenance. Actuellement, cette campagne

compte 30 partenaires officiels, dont la FIEC. Cinquante organisations ont demandé à être des partenaires officiels. Le nouveau site web sur la campagne

(<http://osha.europa.eu/en/campaigns/hw2010/>)

a déjà été consulté par quelque 100 000 visiteurs.

Un événement organisé par la présidence de l'UE aura lieu le 25 novembre. Des études de cas seront présentées lors de la «semaine européenne» de la campagne, qui sera tenue fin 2010.

En 2011, un prix récompensant les bonnes pratiques sera décerné. L'événement de clôture aura lieu en novembre 2011.

M. Gehring (FETBB) explique que la FETBB participera aussi à la campagne.

M. Campogrande (FIEC) fait référence au matériel d'information spécifique concernant cinq secteurs (dont celui de la construction).

M. Munar (EU-OSHA) présente l'instrument interactif d'analyse des risques, disponible en ligne sur le site suivant:

<http://www.oira.osha.europa.eu/>

Le texte de son exposé peut être téléchargé à l'adresse suivante:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/construction/2010/20100928_arbeitsgruppe/cons_20100928_enpdf_1/EN_1.0_&a=d

M. Gehring (FETBB) remercie tous les intervenants pour leurs exposés et demande un complément d'informations sur les ressources qui seront nécessaires, sur le calendrier et sur le type d'assistance que l'agence pourrait fournir aux partenaires sociaux. M. Munar explique que le calendrier dépend des partenaires sociaux et qu'aucune échéance n'a été fixée. Les partenaires sociaux doivent mettre en place une équipe de projet. Le rôle de l'agence est d'aider et de conseiller les partenaires sociaux dans leurs travaux.

M. Campogrande (FIEC) fait référence à plusieurs outils qui existent dans la plupart des États membres, qui sont adaptés aux spécificités nationales, et demande à connaître la valeur ajoutée que pourrait apporter un nouvel instrument de niveau européen par rapport aux actions déjà entreprises par les sociétés.

M. Munar (EU-OSHA) insiste sur la nécessité de créer un tel instrument en ligne car il existe toujours un manque d'informations dans plusieurs pays et plusieurs secteurs. En outre, ce nouvel instrument est plus convivial.

M^{me} O'Brien (EU-OSHA) fait référence à la composante financière de cet instrument de nouvelle génération, qui est particulièrement utile aux PME.

7. Guide au système de gestion de la SST

- Diffusion
- Traductions

Le président présente brièvement la situation actuelle en ce qui concerne la diffusion du guide et ses traductions. L'objectif est de le diffuser dans tous les États membres; M. Gehring (FETBB) propose donc de soumettre une demande commune de subvention de la DG Emploi afin de financer la publication et la traduction de ce guide en plusieurs langues. Il insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur les nouveaux États membres.

8. Campagne «Amiante» de la FETBB

- Informations générales
- Séminaire du 8 octobre

M. Nielsen (FETBB) fait rapport sur la campagne «Amiante» de la FETBB. Cette campagne a été lancée en mars 2010 et durera deux ans. M. Nielsen explique que l'amiante étant interdit en Europe, les ouvriers du secteur de la construction ne sont plus exposés à cette substance depuis 20 ans et ne savent pas comment l'approcher. Il insiste sur la nécessité d'informer les travailleurs des effets de l'amiante.

M. Gehring (FETBB) rend brièvement compte du lancement de la campagne de la FETBB au Parlement européen en mars 2010 et mentionne les cinq aspects liés à l'amiante:

- 1) l'enregistrement de l'amiante;
- 2) l'amélioration des conditions de travail;
- 3) la formation des travailleurs;
- 4) la reconnaissance des maladies liées à l'amiante;
- 5) l'indemnisation de ces maladies.

Le 8 octobre, un séminaire sur l'amiante aura lieu à Bruxelles dans le but de créer des synergies et de déterminer les responsabilités de chacun. L'intention de la FETBB est de lancer le débat avec la Commission européenne et d'arrêter des objectifs spécifiques. Les deux campagnes – amiante et travaux de maintenance – pourraient être associées.

M. Spannow (FETBB) insiste sur le fait que cette campagne doit impérativement bénéficier du soutien de toutes les parties prenantes pour être mise en pratique.

9. Divers

- Prochaines réunions

Les dates proposées pour les réunions du groupe de travail «Santé et sécurité» du comité de dialogue social sectoriel en 2011 sont les 21 et 22 mars 2011 et les 10 et 11 (ou 17 et 18) octobre 2011. Celles-ci seront confirmées.

M. Gascon (FIEC) annonce que cette réunion était la dernière qu'il présiderait parce qu'il partira en retraite anticipée à la fin 2010. Il remercie les membres du groupe de travail et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs travaux. M. Nielsen (FETBB) remercie M. Gascon au nom de la FETBB pour l'excellent travail qu'il a fourni au comité de dialogue social sectoriel au cours de ces dernières années.

Le président remercie les participants et les interprètes et clôt la séance.

Liste des participants:

FIEC:

M. Ulrich Paetzold, UE
M. Domenico Campogrande, UE
M. Gascon y Marin, ES
M. Ricardo Cortés Sánchez
M. Martin Sonnberger, AT
M. Robert Rosenberger, AT
M. André Pelegrin, BE
M. Vincent Detemmerman, BE

M. Sebastian Richter, DE
M^{me} Mette Nielsen Møller, DK
M^{me} Ann Karlslund, DK
M. Christian Lesouef, FR
M. Pasquale Ialongo, IT
M. Ewald Dijkman, NL
M. José Costa Tavares, PT
M. Constantin Balinisteanu, RO

Invité:

M. Riccardo Viaggi, EBC

EFBWW:

M. Rolf Gehring, UE
M. Bernard Jans, BE
M. Dario Mordasini, CH
M. Bernd Eisenbach, DE
M. Jørn Erik Nielsen, DK
M. Ulrik Spannow, DK
M. Gyula Pallagi, HU
M. Piero Leonesio, IT

Experts:

M. Henrik Vejen Kristensen, DK
M^{me} Corinne Ziegler, DE

OSHA:

M^{me} Brenda O'Brien
M^{me} Irene Wintermayr
M. Lorenzo Munar